

Paris, le 24 septembre 2018

Arnaud MALAISÉ
Régis METZGER
Francette POPINEAU
Co-Secrétaires généraux

A

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre de la passation des évaluations de CP, nous sommes interpellés à propos de l'anonymat et de la garantie de confidentialité des résultats des élèves.

Vous n'êtes pas sans savoir que toute création et utilisation d'un logiciel de traitement automatisé de données à caractère personnel est astreinte à une obligation de sécurité et doit garantir la sécurité des données collectées et la non divulgation. Cela doit faire l'objet d'un dossier à la CNIL qui, après vérification, délivre un récépissé de déclaration permettant sa mise en œuvre.

Afin de pouvoir rassurer les enseignants et enseignantes et les familles, nous souhaiterions connaître les références de la délibération d'autorisation de la CNIL, à moins qu'il n'existe des dispositions légales particulières permettant un traitement informatique dans le cadre des évaluations CP et CE1 de ce début d'année scolaire.

De fait, nous souhaiterions avoir connaissance de ces dispositions particulières.

Dans le cas où la CNIL n'aurait pas encore délivré le récépissé nécessaire, nous vous demandons de suspendre la transmission de telles données et de bien vouloir transmettre les consignes aux DASEN, directeurs départementaux des services de l'Éducation nationale.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le Co-secrétariat
Francette POPINEAU

